

## CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ASSON

### Séance du 11 janvier 2021

-----

Date de convocation : 7 janvier 2021

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 16    Procurations : 3    Votants : 19

L'an deux mille vingt et un, le 11 janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Asson, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Marc CANTON

PRÉSENTS : Marc CANTON, Alexandre LARRUHAT, Marie-Françoise CAPELANI, Antoine CUYAUBERE, Audrey VANHOOREN, Jean-Marc DOURAU, Mireille DUTHEN-KAROUTCHI, Michel LAUVAUX, Guy LABARRERE, Christian CLAVARET, Francine BOURDA, Olivier CHARRET, Isabelle MONTIN, Bérénice DABAN, Patrick MOURA, Michel AURIGNAC.

EXCUSÉS : Marie-Joëlle DEBATY, Claire PEAUDECERF-BADET, Corinne PANATIER

PROCURATIONS : Marie-Joëlle DEBATY à Olivier CHARRET, Corinne PANATIER à Patrick MOURA, Claire PEAUDECERF-BADET à Alexandre LARRUHAT

Secrétaire de séance : Marie-Françoise CAPELANI

#### DÉLIBÉRATION N° 2021-02 : Cession de Terrain

M. le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu une demande de M. Alain CALESTREME concernant l'acquisition d'une parcelle située à proximité de sa propriété.

Il s'agit de la parcelle D256 située en zone agricole de 8980 m<sup>2</sup>.

M. le Maire précise que cette parcelle était jusqu'alors, et depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1999, louée par la Commune à Mme Louissette CALESTREME moyennant un loyer annuel de 45,73 €.

M. le Maire précise que le service des Domaines a estimé l'ensemble de la parcelle D256 de 8980 m<sup>2</sup> à 5 400 € dans un avis en date du 03/12/2019 (la durée de cet avis étant de 18 mois).

Considérant que cette parcelle ne pourra servir que de prairie (pâtures) et qu'il ne pourra pas y avoir de culture, M. Alain CALESTREME a proposé à la mairie de l'acheter au prix de 5 000 €. M. le Maire soumet cette proposition au Conseil Municipal qui l'accepte.

Considérant l'avis du service des Domaines en date du 3 décembre 2019,

Considérant l'accord convenu entre la Commune d'Asson et M. CALESTREME,

M. le Maire propose de fixer le prix de vente de cette parcelle destinée à de la pâtures à 5 000 € TTC.

Ceci exposé, le conseil municipal, après en avoir largement délibéré,

**APPROUVE** ce projet de cession au prix de 5 000 € TTC

**AUTORISE** le Maire à effectuer les démarches nécessaires et à signer l'acte authentique et tout document afférent à ce dossier.

**PRECISE** que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

VOTE	<b>POUR</b>	<b>19</b>
	CONTRE	
	ABSTENTION	

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus

Pour copie conforme,

Le Maire

